

À une séance ordinaire ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 27 avril, à 18h03, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers Michel St-Louis, Chantal Fontaine, Normand Dérageon et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil.

Les conseillers Luc Gnocchini et Claude Jetté sont absents.

Le directeur général, Guy Coulombe est également présent à ladite séance.

En l'absence du maire et du maire suppléant, les conseillers présents nomment monsieur Michel St-Louis à titre de maire suppléant.

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

ADOPTÉ

17-04-135
Dérogation
mineur -
Bonduelle

Considérant la demande de dérogation mineure et les documents déposés pour permettre :

- un projet d'agrandissement excédant la façade avant de 17cm au nord-ouest et de 4cm au sud-ouest alors que l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire doit être réalisé dans le prolongement des murs existants;
- un balcon qui empiète dans la cour avant de 2,7m alors que le maximum est de 2m;
- un balcon et une marquise qui ne respectent pas une distance minimale de 1m de l'emprise de la rue;

Considérant que cette dérogation est requise afin de pouvoir procéder à un agrandissement de l'usine afin d'y aménager des vestiaires et des bureaux;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Normand Dérageon

Que ce conseil recommande d'accorder la demande de dérogation mineure au 75 rue Kemp telle que définie précédemment et conformément aux plans déposés.

ADOPTÉ

17-04-136
Empiètement de
Bonduelle

Considérant la demande de permis de construction déposée par la compagnie Bonduelle Canada Inc. pour procéder à l'agrandissement de l'usine afin d'aménager des vestiaires et des bureaux;

Considérant que pour permettre l'agrandissement souhaité une dérogation mineure est requise premièrement, pour la marge de recul avant et deuxièmement, pour la distance minimale à respecter entre le perron et la marquise et l'emprise de la voie publique;

Considérant que le perron empiètera dans l'emprise de la rue Kemp de 1,46 m et la marquise de 0,34 m;

Considérant que pour autoriser le projet d'agrandissement la ville doit consentir à l'empiètement du perron et de la marquise dans l'emprise de la voie publique;

Proposé par le conseiller Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Normand Dérageon

- 17-04-136
(suite)
Empiètement de
Bonduelle
- Que ce conseil permette au 75 rue Kemp, la construction d'une marquise et la construction d'un perron empiétant respectivement de 34 cm et de 1,46 m dans l'emprise de rue tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par Daniel Gélinas de Denicourt arpenteurs géomètres portant la minute numéro 2693 à la condition :
- Qu'aucune modification ne soit apportée à la marquise ou au perron illustrés sur le plan d'implantation cité précédemment sans qu'une autorisation de la ville n'ait d'abord été obtenue;
 - Qu'un certificat de localisation à jour, de la propriété entière, soit déposé à la ville dès que les fondations de l'agrandissement projeté sont coulées;
 - Qu'en aucun temps, la ville ne pourra être tenue responsable de dommages causés à la marquise et au perron et ce, peu importe les événements;
 - Que la roulotte installée sans permis soit retiré de la propriété de Bonduelle, et ce de façon permanente;

ADOPTÉ

17-04-137
Embauche
étudiant / Génie
civil

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Chantal Fontaine

Que ce conseil entérine la recommandation du Directeur général d'embaucher Monsieur David Riberdy à titre d'employé étudiant en génie civil.

ADOPTÉ

17-04-138
Autorisation /
Changement

Considérant que dans le cadre des travaux de rénovation de l'aréna une étude géotechnique s'avère nécessaire;

Considérant que cette étude n'a pas été prévu au devis étant donné que selon le design proposé par l'entrepreneur celle-ci aurait pu ne pas être nécessaire;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de défrayer les coûts de l'étude géotechnique proposée par l'entrepreneur retenu par la Ville dans le cadre du projet de rénovation de l'aréna.

ADOPTÉ

Dépôt / procès-
verbal du DG /
Règlement
d'emprunt

Dépôt du procès-verbal concernant la correction apportée au titre du règlement 724-17.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 18h18.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général